

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLESLE

Juillet2024-044

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BLESLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GIBELIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13 (Décès de Karine DUCHER le 7 décembre 2022)

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/07/2024

Présents : Pascal GIBELIN, Maire ; Thierry VERDIER, 1^{er} Adjoint ; Pascal FEYT, 3^{ème} Adjoint ; Francis BOUDET ; Martine RIOUX ; Marc GODFRIN ; Dominique DUBRAY.

Excusés : Stéphanie GRANET, 2^{ème} Adjointe ; Guylaine LAPORTE ; Robert BAISSAC ; Jean-Paul RENARD ; Jauré LÉPINETTE ; Sylvie BAISSAT.

Pouvoirs : Stéphanie GRANET à Pascal GIBELIN ; Sylvie BAISSAT à Dominique DUBRAY.

Madame Martine RIOUX a été élue secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2024

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2024 dont un exemplaire avait été transmis à chaque membre par mail le 22 juillet 2024.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, après vote : CONTRE = 0 ABSENTION = 0 POUR = 9

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 28 juin 2024.

Ainsi fait et délibéré, les ans, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.

Pour extrait certifié conforme,

Pascal GIBELIN,
Maire de BLESLE.



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLESLE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BLESLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GIBELIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13 (Décès de Karine DUCHER le 7 décembre 2022)

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/06/2024

Présents : Pascal GIBELIN, Maire ; Thierry VERDIER, 1^{er} Adjoint ; Stéphanie GRANET, 2^{ème} Adjointe ; Pascal FEYT, 3^{ème} Adjoint ; Guylaine LAPORTE ; Robert BAISSAC ; Francis BOUDET ; Jean-Paul RENARD ; Jaufré LÉPINETTE ; Sylvie BAISSAT ; Dominique DUBRAY.

Excusés : Martine RIOUX ; Marc GODFRIN.

Pouvoirs : Martine RIOUX à Pascal FEYT ; Marc GODFRIN à Pascal GIBELIN.

Madame Stéphanie GRANET a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Permis d'aménager
- Prolongation délais schéma assainissement
- Situation impayés
- Devis divers
- Questions diverses

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2024

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 31 mai 2024 dont un exemplaire avait été transmis à chaque membre par mail le 24 juin 2024.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, après vote : CONTRE = 0 ABSENTION = 0 POUR = 13

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 31 mai 2024.

2- PERMIS D'AMENAGER

L'esquisse établie par GEOVAL concernant la tranche 2 du Lotissement Le Bucheron a été présentée aux membres du conseil municipal, un accord de principe a été donné, une visite sur place est nécessaire afin de bien matérialiser la situation de la route qui desservira les 17 lots.

3- ETUDE DE DIAGNOSTIC, SCHÉMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT ET ZONAGE EAUX PLUVIALES – PROLONGATION DELAIS - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER L'AVENANT RELATIF AU DELAI D'EXECUTION

Monsieur le Maire informe que le délai d'exécution concernant l'étude de diagnostic, schéma directeur assainissement et zonage eaux pluviales devrait être dépassé (délai global du marché pouvant aller jusqu'à 18 mois à compter du 2 janvier 2023, OS n°1), d'une part à cause d'un problème personnel de santé du chargé d'études et d'autre part suite à l'attente de conditions climatiques favorables pour l'inspection caméra sur les réseaux, plus l'entrée dans la période de congés en juillet-août. En accord avec le cabinet C2EA, une prolongation de 5 mois est

proposée, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver un avenant concernant cette prolongation de délais jusqu'au 1er d

Envoyé en préfecture le 05/08/2024
Reçu en préfecture le 05/08/2024
Publié le - 5 AOUT 2024
ID : 043-214300337-20240726-DEL2024_044-DE

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant le délai d'exécution du marché de l'étude de diagnostic, schéma directeur assainissement et zonage eaux pluviales et tous les documents y afférents.

4 - Situation impayés

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la situation des impayés, le conseil demande au Maire de contacter le Centre des Finances Publiques afin qu'il relance les poursuites auprès des personnes retardataires.

5 – Devis divers

Sont validés :

- Un devis de 2338.01 € TTC pour le changement de la porte fenêtre du gîte d'étape
- Un devis de 17 969 € HT pour la réfection du mur d'enceinte de l'Ancienne Gendarmerie
- Un devis de 25 517.50 € Ht pour l'aménagement de la Place vers le Pont de Malalou
- Un devis de 7 482.50 € HT pour la réfection de la voirie des deux rues situées de chaque côté de l'Ancienne Gendarmerie.
- Un devis de 52 145 € HT pour la réfection de chemins communaux

4 – Questions diverses

Le conseil municipal donne un accord de principe sur la demande de l'association « Les amis du Béal » qui souhaite stocker du matériel dans l'ancienne maison du Moulin du Bos et également s'y réunir. Il autorise uniquement la salle et aucun accès aux différentes pièces de l'immeuble et en aucun cas aux étages.

**PROCES-VERBAL ARRÊTÉ ET APPROUVÉ à l'unanimité
par les membres du Conseil municipal lors de la réunion du 26 juillet 2024.**